

AA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-151 DU 28 AVRIL 2010

portant nomination des Doyens des
Facultés classiques et Directeur de
l'Institut Universitaire de Technologie de
Parakou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-442 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret n° 2006-107 du 16 mars 2006, portant création et organisation de deux Universités Nationales en République du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2010 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux résultats des élections universitaires objet de la Décision 018-09/UP/CUS/Pdt/VP/SA du 29 décembre 2009 à l'Université de



Parakou, les enseignants dont les noms suivent sont nommés respectivement Doyens de Facultés et Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Parakou.

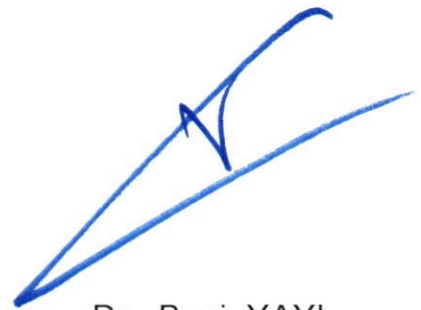
Il s'agit de :

- Doyen de la Faculté de Médecine : Monsieur Francis TOGNONTCHEGNONSI ;
- Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique : Monsieur Gabriel Mahoussi ALLOGNON ;
- Doyen de la Faculté d'Agronomie : Monsieur Ibrahim ALKOIRET ;
- Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion : Monsieur Mouhamed PARAPE ;
- Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Parakou : Monsieur Siméon FAGNISSE ;

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,



François Adébayo ABIOLA

AMPLIATIONS : PR : 06 – AN 04 – CC 02 – CS 02- CES 02 – HAAC 02 – HCJ 02 –
MECPDEPPCAG 04 – MEF 04 – MTFP 04 – MS 04 – AUTRES MINISTERES 26– SGG 04 – IGE 01
– DGB-DCF-DGTC 05 – BN-DAN-DLC 03 – GCONB-DGCST-INSAE 03 – BCP-CSM-IGAA 03 –
UAC : BU-ENAM-FADESP 03 – UP : BU-FDSP 02 – JO 01.